REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune - FELLETIN COMMUNE (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET: 21230790400012

POSTE COMPTABLE: TRESORERIE FELLETIN GENTI

M 14

Compte administratif voté par nature

BUDGET: COMMUNE DE FELLETIN PRINCIPAL (3)

ANNEE 2017

⁽¹⁾ Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

⁽²⁾ A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

⁽³⁾ Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations generales (5)	
A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
II - Présentation générale du budget	
A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	8
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	g
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	12
III - Vote du budget	
	13
A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	13
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	15 17
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	
	18
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	15
IV - Annexes (6)	
A - Eléments du bilan	
A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	20
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	24
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	26
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	27
A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	29
A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	30
A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	31
A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	32
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	33
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	34
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (3)	Sans Objet
A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (4)	Sans Objet
A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (4)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet
A10.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	Sans Objet
A10.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	Sans Objet
A10.3 - Opérations liées aux cessions	Sans Objet
A10.4- Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	Sans Objet
A11. Feet des transpurs en récie	Sans Objet
A11 - Etat des travaux en régie	Sans Objet
A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	Sans Objet
B - Engagements hors bilan	25
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	35
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	37
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	38
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Obje Sans Obje
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Obje

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	39
C1.2 - Actions de formation des élus	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	42
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	Sans Objet
C3.6 - Identification des flux croisés	Sans Objet
D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures	
D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	43
D2 - Arrêté et signatures	44

⁽¹⁾ Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Il n'a cependant pas à être produit par les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

⁽²⁾ Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (article L. 2221-11 du CGCT).

⁽³⁾ Cf. article R. 2313-3 du CCGT.

⁽⁴⁾ Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers.

⁽⁵⁾ Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

⁽⁶⁾ Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Code INSEE	FELLETIN COMMUNE COMMUNE DE FELLETIN PRINCIPAL	_	A 917
	I – INFORMATIONS GENERALES		I
INFO	ORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES		Α

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) : Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) : Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab.	Moyennes nationales du
Fiscal	Financier	valeurs par hab. (population DGF)	potentiel financier par habitants de la strate

	Informations financières – ratios (2)	Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3) http://alize2.finances.gouv.fr/communes/eneuro/moy_BPS.asp
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population		
2	Produit des impositions directes/population		
3	Recettes réelles de fonctionnement/population		
4	Dépenses d'équipement brut/population		
5	Encours de dette/population		
6	DGF/population		
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)		
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)		
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)		
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)		

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

⁽¹⁾ Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

⁽²⁾ Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	В

POUR MEMOIRE(1)

- I L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (2) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- au niveau (2) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (3) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - avec (4) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

- II En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».
- III Les provisions sont (5) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .
- (1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.
- (2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
- (3) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.
- (4) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.
- (5) A compléter par un seul des deux choix suivants :
 - semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
 - budgétaires (délibération n° du).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSE	S		RECETTES
REALISATIONS	Section de fonctionnement	А	1 738 610,72	G	1 738 403,20
DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'investissement	В	260 498,35	н	206 658,55
		+			+
REPORTS DE	Report en section de fonctionnement (002)	c (si déficit	0,00	I	341 371,65 (si excédent)
L'EXERCICE N-1	Report en section d'investissement (001)	D (si déficit	0,00	J	110 164,17 (si excédent)
		=			=
	TOTAL (réalisations + reports)	= A+B+C+D	1 999 109,07	= G+H+l+J	2 396 597,57
41 II		II .			

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)

Section de fonctionnement	Е 0,00	κ 0,00
Section d'investissement	F 179 534,25	L 166 226,02
TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 179 534,25	= K+L 166 226,02

DE0111 TAT	Section de fonctionnement	= A+C+E	1 738 610,72	= G+I+K	2 079 774,85
RESULTAT CUMULE	Section d'investissement	= B+D+F	440 032,60	= H+J+L	483 048,74
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	2 178 643,32	= G+H+I+J+K+L	2 562 823,59

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL	DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	E 0,00	к 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
70	Produits services, domaine et ventes div		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
74	Dotations et participations		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL	DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	F 179 534,25	L 166 226,02
010	Stocks (4)	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	166 226,02
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 084,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	178 450,25	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

⁽¹⁾ Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

⁽²⁾ Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts	Crédits emp	loyés (ou restant à	employer)	
		(BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
011	Charges à caractère général	551 000,00	466 697,78	0,00	0,00	84 302,22
012	Charges de personnel, frais assimilés	906 500,00	878 845,53	0,00	0,00	27 654,47
014	Atténuations de produits	700,00	296,00	0,00	0,00	404,00
65	Autres charges de gestion courante	240 350,00	222 641,19	0,00	0,00	17 708,81
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
То	tal des dépenses de gestion courante	1 698 550,00	1 568 480,50	0,00	0,00	130 069,50
66	Charges financières	56 150,00	52 132,51	0,00	0,00	4 017,49
67	Charges exceptionnelles	800,00	731,31	0,00	0,00	68,69
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	1 755 500,00	1 621 344,32	0,00	0,00	134 155,68
023	Virement à la section d'investissement (2)	167 941,06				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	117 266,40	117 266,40			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	285 207,46	117 266,40			167 941,06
	TOTAL	2 040 707,46	1 738 610,72	0,00	0,00	302 096,74
D 002	Pour information Déficit de fonctionnement reporté de N-1	(3) 0,00				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé		Crédits empl	oyés (ou restant à	employer)	
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
013	Atténuations de charges	45 000,00	60 879,51	0,00	0,00	-15 879,51
70	Produits services, domaine et ventes div	223 710,00	241 899,32	0,00	0,00	-18 189,32
73	Impôts et taxes	815 514,81	821 190,25	0,00	0,00	-5 675,44
74	Dotations et participations	532 861,00	533 491,72	0,00	0,00	-630,72
75	Autres produits de gestion courante	82 250,00	80 862,00	0,00	0,00	1 388,00
Т	otal des recettes de gestion courante	1 699 335,81	1 738 322,80	0,00	0,00	-38 986,99
76	Produits financiers	0,00	2,40	0,00	0,00	-2,40
77	Produits exceptionnels	0,00	78,00	0,00	0,00	-78,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
	Total des recettes réelles de fonctionnement	1 699 335,81	1 738 403,20	0,00	0,00	-39 067,39
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	0,00	0,00			0,00
	TOTAL	1 699 335,81	1 738 403,20	0,00	0,00	-39 067,39
R 002	Pour information Excédent de fonctionnement reporté de N-1	(3) 341 371,65				

⁽¹⁾ Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

⁽²⁾ DF 023 = RI 021; DI 040 = RF 042; RI 040 = DF 042; DI 041 = RI 041; DF 043 = RF 043.

⁽³⁾ Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	10 700,00	7 499,23	0,00	3 200,77
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	27 956,00	6 355,66	1 084,00	20 516,34
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	373 694,44	95 263,99	178 450,25	99 980,20
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	412 350,44	109 118,88	179 534,25	123 697,31
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	146 660,00	145 950,62	0,00	709,38
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	146 660,00	145 950,62	0,00	709,38
45	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	des dépenses réelles d'investissement	559 010,44	255 069,50	179 534,25	124 406,69
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	472,85	5 4 28,85		-4 956,00
Total	des dépenses d'ordre d'investissement	472,85	5 428,85		-4 956,00
	TOTAL	559 483,29	260 498,35	179 534,25	119 450,69
D 004	Pour information Solde d'exécution négatif reporté de N-1	(2) 0,00			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	122 182,81	44 535,71	166 226,02	-88 578,92
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	122 182,81	44 535,71	166 226,02	-88 578,92
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	36 500,00	39 112,80	0,00	-2 612,80
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	314,79	0,00	-314,79
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
	Total des recettes financières	36 500,00	39 427,59	0,00	-2 927,59
45	Total des opé. pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Tota	al des recettes réelles d'investissement	158 682,81	83 963,30	166 226,02	-91 506,51
021	Virement de la sect° de fonctionnement (1)	167 941,06			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	117 266,40	117 266,40		0,00

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
041	Opérations patrimoniales (1)	5 42 8,85	5 4 28,85		0,00
Tota	al des recettes d'ordre d'investissement	290 636,31	122 695,25		167 941,06
	TOTAL	449 319,12	206 658,55	166 226,02	76 434,55
R 001	Pour information Solde d'exécution positif reporté de N-1	(2) 110 164,17			

 $^{(1) \} DF\ 023 = RI\ 021\ ; \ DI\ 040 = RF\ 042\ ; \ RI\ 040 = DF\ 042\ ; \ DI\ 041 = RI\ 041\ ; \ DF\ 043 = RF\ 043.$

⁽²⁾ Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

⁽³⁾ A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

⁽⁴⁾ En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

⁽⁵⁾ A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

⁽⁶⁾ Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

⁽⁷⁾ Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	466 697,78		466 697,78
012	Charges de personnel, frais assimilés	878 845,53		878 845,53
014	Atténuations de produits	296,00		296,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	222 641,19		222 641,19
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	52 132,51	0,00	52 132,51
67	Charges exceptionnelles	731,31	0,00	731,31
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	117 266,40	117 266,40
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
	Dépenses de fonctionnement – Total	1 621 344,32	117 266,40	1 738 610,72
DO	Pour information 02 Déficit de fonctionnement reporté de N-1			0,00

	INVESTISSEMENT	Opéra	ations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)			0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)		145 950,62	0,00	145 950,62
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement		0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations (5)			0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)		7 499,23	0,00	7 499,23
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)		6 355,66	<i>5 4</i> 28,85	11 784,51
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)		95 263,99	0,00	95 263,99
26	Participations et créances rattachées		0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)			0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)			0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)			0,00	0,00
45	Total des opérations pour compte de tiers (7)		0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices			0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)			0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)			0,00	0,00
3	Stocks		0,00	0,00	0,00
	Dépenses d'investissement –Total		255 069,50	5 428,85	260 498,35
D 0	Pour information 01 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				0,00

⁽¹⁾ Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

⁽²⁾ Voir liste des opérations d'ordre.

⁽³⁾ Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

⁽⁴⁾ Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

⁽⁵⁾ Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁶⁾ Hors chapitres « opérations d'équipement ».

⁽⁷⁾ Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

⁽⁸⁾ A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

⁽⁹⁾ En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	60 879,51		60 879,51
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	241 899,32		241 899,32
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	821 190,25		821 190,25
74	Dotations et participations	533 491,72		533 491,72
75	Autres produits de gestion courante	80 862,00	0,00	80 862,00
76	Produits financiers	2,40	0,00	2,40
77	Produits exceptionnels	78,00	0,00	78,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
	Recettes de fonctionnement – Total	1 738 403,20	0,00	1 738 403,20
R 002	Pour information Excédent de fonctionnement reporté de N-1			341 371,65

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	39 112,80	0,00	39 112,80
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	44 535,71	0,00	44 535,71
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	314,79	0,00	314,79
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	5 4 28,85	5 428,85
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		117 266,40	117 266,40
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Recettes d'investissement – Total	83 963,30	122 695,25	206 658,55
R 00	Pour information 1 Solde d'exécution positif reporté de N-1			110 164,17

⁽¹⁾ Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

⁽²⁾ Voir liste des opérations d'ordre.

⁽³⁾ Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

⁽⁴⁾ Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁵⁾ Hors chapitres « opérations d'équipement ».

⁽⁶⁾ Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

⁽⁷⁾ A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

⁽⁸⁾ En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.



Chap/	Libellé (1)	Crédits	Crédits empl			
art (1)		ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
011	Charges à caractère général	551 000,00	466 697,78	0,00	0,00	84 302,22
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	29 000,00	22 373,00	0,00	0,00	6 627,00
60611	Eau et assainissement	1 500,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
60612	Energie - Electricité	70 000,00	53 620,92	0,00	0,00	16 379,08
60613	Chauffage urbain	105 000,00	99 901,45	0,00	0,00	5 098,55
60621	Combustibles	1 500,00	1 070,82	0,00	0,00	429,18
60622	Carburants	14 000,00	11 654,36	0,00	0,00	2 345,64
60623	Alimentation	200,00	15,75	0,00	0,00	184,25
60628	Autres fournitures non stockées	350,00	121,03	0,00	0,00	228,97
60631	Fournitures d'entretien	4 000,00	3 922,25	0,00	0,00	77,75
60632	Fournitures de petit équipement	6 500,00	4 002,85	0,00	0,00	2 497,15
60633	Fournitures de voirie	13 000,00	26 251,99	0,00	0,00	-13 251,99
60636	Vêtements de travail	3 000,00	5 002,05	0,00	0,00	-2 002,05
6064	Fournitures administratives	4 000,00	2 896,17	0,00	0,00	1 103,83
6067	Fournitures scolaires	9 000,00	9 087,35	0,00	0,00	-87,35
6068	Autres matières et fournitures	32 000,00	24 973,34	0,00	0,00	7 026,66
611 6135	Contrats de prestations de services Locations mobilières	13 000,00	1 066,00	0,00	0,00	11 934,00
61521	Entretien terrains	26 500,00	18 681,36	0,00 0,00	0,00	7 818,64 1 775,60
61521		2 000,00 15 000,00	224,40 19 954,93	0,00	0,00 0,00	-4 954,93
615228	Entretien, réparations bâtiments publics Entretien, réparations autres bâtiments	3 000,00	711,54	0,00	0,00	2 288,46
615231	Entretien, réparations voiries	7 000,00	4 560,00	0,00	0,00	2 440,00
615232	Entretien, réparations réseaux	18 000,00	13 790,40	0,00	0,00	4 209,60
61524	Entretien bois et forêts	100,00	72,72	0,00	0,00	27,28
61551	Entretien matériel roulant	15 000,00	15 843,34	0,00	0,00	-843,34
61558	Entretien autres biens mobiliers	1 000,00	1 056,95	0,00	0,00	-56,95
6156	Maintenance	25 000,00	17 775,83	0,00	0,00	7 224,17
6161	Multirisques	17 000,00	15 335,84	0,00	0,00	1 664,16
617	Etudes et recherches	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
6182	Documentation générale et technique	1 200,00	1 477,71	0,00	0,00	-277,71
6184	Versements à des organismes de formation	4 000,00	4 150,00	0,00	0,00	-150,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	800,00	591,57	0,00	0,00	208,43
6226	Honoraires	3 000,00	543,30	0,00	0,00	2 456,70
6227	Frais d'actes et de contentieux	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6228	Divers	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6231	Annonces et insertions	500,00	800,72	0,00	0,00	-300,72
6232	Fêtes et cérémonies	9 500,00	7 323,52	0,00	0,00	2 176,48
6236	Catalogues et imprimés	2 000,00	1 071,91	0,00	0,00	928,09
6238	Divers	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6247	Transports collectifs	10 000,00	6 805,50	0,00	0,00	3 194,50
6256	Missions Eraia d'affranchiagament	250,00	152,50	0,00	0,00	97,50
6261 6262	Frais d'affranchissement Frais de télécommunications	4 500,00 7 500,00	3 257,29 7 324,02	0,00 0,00	0,00	1 242,71 175,98
627	Services bancaires et assimilés	7 500,00 100,00	7 324,02 26,73	0,00	0,00 0,00	73,27
62878	Remb. frais à d'autres organismes	45 000,00	39 493,37	0,00	0,00	5 506,63
63512	Taxes foncières	23 000,00	19 713,00	0,00	0,00	3 287,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	906 500,00	878 845,53	0,00	0,00	27 654,47
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	12 000,00	11 314,57	0,00	0,00	685,43
6411	Personnel titulaire	515 000,00	527 755,97	0,00	0,00	-12 755,97
6413	Personnel non titulaire	60 000,00	49 949,07	0,00	0,00	10 050,93
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	103 000,00	97 092,73	0,00	0,00	5 907,27
6453	Cotisations aux caisses de retraites	150 000,00	151 496,41	0,00	0,00	-1 496,41
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	5 500,00	3 408,16	0,00	0,00	2 091,84
6455	Cotisations pour assurance du personnel	48 000,00	27 362,54	0,00	0,00	20 637,46
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	3 500,00	884,00	0,00	0,00	2 616,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	2 500,00	2 799,28	0,00	0,00	-299,28
6478	Autres charges sociales diverses	7 000,00	6 782,80	0,00	0,00	217,20
014	Atténuations de produits	700,00	296,00	0,00	0,00	404,00

Chap/	Libellé (1)		Crédits emplo	à employer)		
art (1)	,	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
7391171	Dégrèvement taxe FNB jeunes agriculteurs	700,00	296,00	0,00	0,00	404,00
65	Autres charges de gestion courante	240 350,00	222 641,19	0,00	0,00	17 708,81
6531	Indemnités	42 500,00	41 910,66	0,00	0,00	589,34
6532	Frais de mission	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
6533	Cotisations de retraite	1 100,00	1 420,91	0,00	0,00	-320,91
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	6 500,00	6 058,32	0,00	0,00	441,68
6535	Formation	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6541	Créances admises en non-valeur	250,00	11,64	0,00	0,00	238,36
6553	Service d'incendie	67 000,00	66 684,10	0,00	0,00	315,90
65548	Autres contributions	37 000,00	23 498,46	0,00	0,00	13 501,54
6558	Autres contributions obligatoires	400,00	0,00	0,00	0,00	400,00
657362	Subv. fonct. CCAS	24 000,00	24 000,00	0,00	0,00	0,00
65738	Subv. fonct. Autres organismes publics	1 000,00	680,00	0,00	0,00	320,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	60 000,00	58 377,10	0,00	0,00	1 622,90
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTA	L DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)	1 698 550,00	1 568 480,50	0,00	0,00	130 069,50
66	Charges financières (b)	56 150,00	52 132,51	0,00	0,00	4 017,49
66111	Intérêts réglés à l'échéance	56 150,00	52 132,51	0,00	0,00	4 017,49
67	Charges exceptionnelles (c)	800,00	731,31	0,00	0,00	68,69
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	500,00	699,31	0,00	0,00	-199,31
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	100,00	32,00	0,00	0,00	68,00
678	Autres charges exceptionnelles	200,00	0,00	0,00	0,00	200,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00				
,	TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e	1 755 500,00	1 621 344,32	0,00	0,00	134 155,68
023	Virement à la section d'investissement	167 941,06	0,00			167 941,06
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4) (5) (6)	117 266,40	117 266,40			0,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	117 266,40	117 266,40			0,00
тотл	AL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	285 207,46	117 266,40			167 941,06
043	Opérat° ordre intérieur de la section (7)	0,00	0,00			0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	285 207,46	117 266,40			167 941,06
	DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE otal des opérations réelles et d'ordre)	2 040 707,46	1 738 610,72	0,00	0,00	302 096,74
, - '	Pour information	0,00				
D 002	Déficit de fonctionnement reporté de N-1	2,20				

Détail du	coloul	ا مما	CNE		mnta	66112	(2)
Detail du	caicui	nes i		au co	mnte	bb112	(Z)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

⁽²⁾ Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

⁽³⁾ Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

⁽⁴⁾ Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

⁽⁵⁾ Dont 675 et 676.

⁽⁶⁾Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁷⁾ Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.



Chap/	Libellé (1)	0	Crédits empl	oyés (ou restant	à employer)	
art(1)		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
013	Atténuations de charges	45 000,00	60 879,51	0,00	0,00	-15 879,51
6419	Remboursements rémunérations personnel	45 000,00	60 879,51	0,00	0,00	-15 879,51
70	Produits services, domaine et ventes div	223 710,00	241 899,32	0,00	0,00	-18 189,32
70311	Concessions cimetières (produit net)	210,00	651,00	0,00	0,00	-441,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	50 000,00	60 101,60	0,00	0,00	-10 101,60
7066	Redevances services à caractère social	28 000,00	42 011,37	0,00	0,00	-14 011,37
7067	Redev. services périscolaires et enseign	45 000,00	27 830,40	0,00	0,00	17 169,60
70688	Autres prestations de services	2 500,00	5 338,95	0,00	0,00	-2 838,95
70841	Mise à dispo personnel B.A., régies	26 000,00	26 349,00	0,00	0,00	-349,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	60 000,00	68 616,00	0,00	0,00	-8 616,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	12 000,00	11 001,00	0,00	0,00	999,00
73	Impôts et taxes	815 514,81	821 190,25	0,00	0,00	-5 675,44
73111	Taxes foncières et d'habitation	423 613,00	421 038,00	0,00	0,00	2 575,00
73211	Attribution de compensation	307 788,31	307 788,31	0,00	0,00	0,00
73223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	26 113,50	27 982,00	0,00	0,00	-1 868,50
7336	Droits de place	15 000,00	15 581,60	0,00	0,00	-581,60
7343	Taxes sur les pylônes électriques	40 000,00	41 724,00	0,00	0,00	-1 724,00
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	3 000,00	5 911,37	0,00	0,00	-2 911,37
7388	Autres taxes diverses	0,00	1 164,97	0,00	0,00	-1 164,97
74	Dotations et participations	532 861,00	533 491,72	0,00	0,00	-630,72
7411	Dotation forfaitaire	270 808,00	270 808,00	0,00	0,00	0,00
74121	Dotation de solidarité rurale	201 540,00	201 540,00	0,00	0,00	0,00
74127	Dotation nationale de péréquation	33 037,00	33 037,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	0,00	27,00	0,00	0,00	-27,00
748314	Dotat° unique compensat° spécif. TP	399,00	399,00	0,00	0,00	0,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	2 463,00	2 463,00	0,00	0,00	0,00
74835	Etat - Compens. exonérat° taxe habitat°	24 614,00	24 614,00	0,00	0,00	0,00
7488	Autres attributions et participations	0,00	603,72	0,00	0,00	-603,72
75	Autres produits de gestion courante	82 250,00	80 862,00	0,00	0,00	1 388,00
752	Revenus des immeubles	65 000,00	65 767,40	0,00	0,00	-767,40
757	Redevances versées par fermiers, conces.	17 000,00	14 931,34	0,00	0,00	2 068,66
758	Produits divers de gestion courante	250,00	163,26	0,00	0,00	86,74
TOTAL :	= RECETTES DE GESTION DES SERVICES	1 699 335,81	1 738 322,80	0,00	0,00	-38 986,99
	(a) = 70+73+74+75+013					
76	Produits financiers (b)	0,00	2,40	0,00	0,00	-2,40
761	Produits de participations	0,00	2,40	0,00	0,00	-2,40
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	78,00	0,00	0,00	-78,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	78,00	0,00	0,00	-78,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TO	OTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d	1 699 335,81	1 738 403,20	0,00	0,00	-39 067,39
042	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4) (5)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
T	OTAL DES RECETTES D'ORDRE	0,00	0,00			0,00
	DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE al des opérations réelles et d'ordre)	1 699 335,81	1 738 403,20	0,00	0,00	-39 067,39
	Pour information édent de fonctionnement reporté de N-1	341 371,65				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00

= Différence ICNE N – ICNE N-1 0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.
- (4) Dont 776.
- (5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.



Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	10 700,00	7 499,23	0,00	3 200,77
2031	Frais d'études	5 700,00	3 059,23	0,00	2 640,77
2051	Concessions, droits similaires	5 000,00	4 440,00	0,00	560,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	27 956,00	6 355,66	1 084,00	20 516,34
21318	Autres bâtiments publics	4 956,00	0,00	0,00	4 956,00
21571	Matériel roulant	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00
2158	Autres installat°, matériel et outillage	10 000,00	4 548,46	0,00	5 451,54
2188	Autres immobilisations corporelles	3 000,00	1 807,20	1 084,00	108,80
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	373 694,44	95 263,99	178 450,25	99 980,20
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	3 945,40	0,00	-3 945,40
2313	Constructions	188 694,44	8 135,15	178 450,25	2 109,04
2315	Installat°, matériel et outillage techni	185 000,00	83 183,44	0,00	101 816,56
	Total des dépenses d'équipement	412 350,44	109 118,88	179 534,25	123 697,31
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	146 660,00	145 950,62	0,00	709,38
1641	Emprunts en euros	145 660,00	145 659,50	0,00	0,50
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 000,00	291,12	0,00	708,88
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	146 660,00	145 950,62	0,00	709,38
Т	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	559 010,44	255 069,50	179 534,25	124 406,69
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00	0,00		0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	0,00	0,00		0,00
	Charges transférées (6)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	472,85	5 428,85		-4 956,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	4 956,00		-4 956,00
2151	Réseaux de voirie	472,85	472,85		0,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	472,85	5 428,85		-4 956,00
Т	OTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	559 483,29	260 498,35	179 534,25	119 450,69
	Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	0,00		\	

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

⁽²⁾ Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

⁽³⁾ Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

⁽⁴⁾ Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.

⁽⁵⁾ Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁶⁾ Dont 192.

⁽⁷⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.



Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	122 182,81	44 535,71	166 226,02	-88 578,92
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	111 717,17	37 876,71	166 226,02	-92 385,56
1323	Subv. non transf. Départements	6 268,00	6 268,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	4 197,64	0,00	0,00	4 197,64
1342	Amendes de police non transférable	0,00	391,00	0,00	-391,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	122 182,81	44 535,71	166 226,02	-88 578,92
10	Dotations, fonds divers et réserves	36 500,00	39 112,80	0,00	-2 612,80
10222	FCTVA	36 500,00	39 112,80	0,00	-2 612,80
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	314,79	0,00	-314,79
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
	Total des recettes financières	36 500,00	39 427,59	0,00	-2 927,59
Т	otal des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES	158 682,81	83 963,30	166 226,02	-91 506,51
021	Virement de la sect° de fonctionnement	167 941,06			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4)	117 266,40	117 266,40		0,00
28031	Frais d'études	216,00	216,00		0,00
2804172	Autres EPL : Bâtiments, installations	12 753,00	12 753,00		0,00
280422	Privé : Bâtiments, installations	2 347,00	2 347,00		0,00
2804412	Sub nat org pub - Bâtiments, installat°	101 324,00	101 324,00		0,00
28051	Concessions et droits similaires	626,40	626,40		0,00
TOTAL	DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	285 207,46	117 266,40		167 941,06
041	Opérations patrimoniales (5)	5 428,85	5 428,85		0,00
2031	Frais d'études	4 956,00	4 956,00		0,00
2033	Frais d'insertion	472,85	472,85		0,00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	290 636,31	122 695,25		167 941,06
TC	DTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	449 319,12	206 658,55	166 226,02	76 434,55
F	Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	110 164,17			

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

⁽²⁾ Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

⁽³⁾ Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI~040 = DF~042.

⁽⁴⁾ Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁵⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

III – VOTE DU BUDGET	
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	В3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

					Emprunts		'origine du contr		,					
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)		Taux actuariel	Devise	Pério- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé	Caté- gorie d'em- prunt (8)
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00								O/N	
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					2 244 223,20									
1641 Emprunts en euros (total)					2 244 223,20									
00000424590 00000424591 00000520495 0931281 1211296	C.R.C.A.M. DE LA CREUSE C.R.C.A.M. DE LA CREUSE C.R.C.A.M. DE LA CREUSE CDC CAISSE DES DEPOTS ET		2010-11-10 2010-11-10 2011-05-30 2000-10-12 2012-01-17	15/01/2011 15/01/2011 01/05/2012 01/11/2001 01/02/2013	93 909,00 149 250,00 400 000,00 89 722,65 300 000,00	F F F F		3,050 3,050 4,390 4,200 4,510	3,050 3,050 4,390 4,200 4,510		A A A A	C C C C	2 2 2 2	A-1 A-1 A-1 A-1
2506140264199 2629910279834 45143036792N	CONSIG. DEXIA CREDIT LOCAL DEXIA CREDIT LOCAL CREDIT FONCIER DE FRANCE		2007-08-20 2008-12-09 2006-10-19	01/12/2007 01/05/2009 28/02/2007	165 034,18 300 000,00 235 265,00	F F	Sans	4,760 5,200 4,190	4,760 5,200 4,190		T A T	X X X Construction logements	z z z	A-1 A-1 A-1
6936314	CAISSE EPARGNE AUVERGNE ET LIM		2006-05-02	25/08/2006	49 167,37	F		3,680	3,680		Т	locatifs X Atelier Relais Dia Delos	N	A-1
7496714 7726093	CAISSE EPARGNE AUVERGNE ET LIM CAISSE EPARGNE		2009-06-25	25/09/2009 25/10/2010	300 000,00 161 875,00	F F		4,420 3,330	4,420 3,330		T	c c	N N	A-1 A-1
1643 Emprunts en devises (total)	AUVERGNE ET LIM				0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									

					Emprunts	et dettes à l	'origine du conti	at						
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Niveau de taux (5)	Taux actuariel	Devise	Pério- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					2 244 223,20									

⁽¹⁾ Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

⁽²⁾ Nominal : montant emprunté à l'origine.

⁽³⁾ Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

⁽⁴⁾ Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

⁽⁵⁾ Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

⁽⁶⁾ Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

⁽⁷⁾ Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

⁽⁸⁾ Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

		, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	,	ON PAR NATUR			s et dettes au 31/12		<i>o,</i> (<i>ca</i>)							
						I	Taux d'intérêt	713		Annuité de l'exercice						
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice				
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00				
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		1 164 559,36					145 659,50	52 132,51	0,00	0,00				
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		1 164 559,36					145 659,50	52 132,51	0,00	0,00				
00000424590	N	0,00	A-1	30 433,27	2,00	F		3,050	9 549,93	1 219,49	0,00	0,00				
00000424591	N	0,00	A-1	48 367,73	2,00	F		3,050	15 177,75	1 938,14	0,00	0,00				
00000520495	N	0,00	A-1	239 999,98	8,00	F		4,390	26 666,67	11 706,67	0,00	0,00				
0931281	N	0,00	A-1	16 043,52	2,00	F		4,200	5 418,92	420,47	0,00	0,00				
1211296	N	0,00	A-1	221 078,28	9,00	F		4,510	17 206,70	10 746,65	0,00	0,00				
2506140264199	N	0,00	A-1	65 362,77	4,00	F	Sans	4,760	11 986,28	3 469,96	0,00	0,00				
2629910279834	N	0,00	A-1	143 322,36	5,00	F		5,200	19 928,80	8 489,06	0,00	0,00				
45143036792N	N	0,00	A-1	161 892,01	18,00	F		4,190	8 852,40	3 749,12	0,00	0,00				
6936314	N	0,00	A-1	0,00	3,00	F		3,680	0,00	0,00	0,00	0,00				
7496714	N	0,00	A-1	154 424,12	6,00	F		4,420	20 080,37	7 383,31	0,00	0,00				
7726093	N	0,00	A-1	83 635,32	7,00	F		3,330	10 791,68	3 009,64	0,00	0,00				
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00				
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00				
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00				
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00	_	0,00					0,00	0,00	0,00	0,00				
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00				
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00				
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00				

					ı	Emprunt	s et dettes au 31/12	/N				
			Catémania				Taux d'intérêt					
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		1 164 559,36					145 659,50	52 132,51	0,00	0,00

⁽⁹⁾ S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

⁽¹⁰⁾ Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

⁽¹¹⁾ Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

⁽¹²⁾ Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

⁽¹³⁾ Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

⁽¹⁴⁾ Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

⁽¹⁵⁾ Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

⁽¹⁶⁾ Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A2.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

			. / (()) ()											
Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couver- ture éventu- elle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

⁽²⁾ Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

⁽³⁾ En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

⁽⁴⁾ Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

⁽⁵⁾ Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

⁽⁶⁾ Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

⁽⁷⁾ Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

⁽⁸⁾ Montant, index ou formule.

⁽⁹⁾ Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

⁽¹⁰⁾ Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A2.4

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

	<u> </u>			TITION DE L'ENCO	` '	(5)	(6)
Inc	dices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et	(5) Ecarts d'indices hors zone	(6) Autres indices
			ou zone euro ou écart entre ces indices		écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone	euro	
Structure			oco maioco		euro		
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange	Nombre de produits	11	0	0	0	0	
de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré	% de l'encours	99,99	0,00	0,00	0,00	0,00	
(tunnel)	Montant en euros	1 164 559,36	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
(C) Option d'échange (swaption)	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
capé	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Nombre de produits						0
(F) Autres types de structures	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

⁽¹⁾ Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

•							22 00012.1						-0		
	Emp	runt couvert			Instrument de couverture										
Instruments de couverture						Nature de la				Périodicité		Primes éve	entuelles		
(Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option		
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00		
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00		
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00		

⁽¹⁾ Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

⁽²⁾ Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

⁽³⁾ Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

⁽⁴⁾ Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

		Effet de l'instrument de couverture											
Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le	Diff.	Taux pay	é	Taux reçu (7)		Charges et produits constaté	Catégorie d'emprunt (8)						
numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	•	Après opération de couverture				
Taux fixe (total)						0,00	0,00						
Taux variable simple (total)						0,00	0,00						
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00						
Total						0,00	0,00						

⁽⁵⁾ Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

⁽⁶⁾ Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

⁽⁷⁾ A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

⁽⁸⁾ Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT	A2.6

A2.6 – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Anné mobilisa profil d' de l'en	ation et amort.	Date du	Organisme	Capital restant	Capital	Durée	Pério- dicité des rem-		ctéristiq taux			de sortie (10)	Annuité d	e l'exercice	ICNE de
	Année	Profil (5)	refinance- ment	refinance- prêteur ou chef	· ·	réaménagé	résidu- elle	bour- se- ments (6)	Type de Index de taux (8) taux (7) (9)	taux	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	l'exercice	
Total des dépenses au c/ 166 Refinancement de dette (3)					0,00	0,00							0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes au c/ 166 Refinancement de dette (4)					0,00	0,00								0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

⁽²⁾ Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

⁽³⁾ Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

⁽⁴⁾ Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

⁽⁵⁾ Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

⁽⁶⁾ Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

⁽⁷⁾ Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

⁽⁸⁾ Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

⁽⁹⁾ Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

⁽¹⁰⁾ Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

⁽¹¹⁾ Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

⁽¹²⁾ Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

⁽¹³⁾ Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N	A2.7

A2.7 - EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)

	Date de			résidu	rée elle en nées			Tau	x (2)			Non	ninal	et pério	ortissement dicité de sement (6)			Annuité payée dan	s l'exercice (s'il y a eu)
N° du contrat d'emprunt	souscrip- tion du contrat initial	Date de renégocia- tion	Organisme prêteur	Con- trat initial	Con- trat rené- gocié	Type de taux (3)	Contrat initial	Taux act.	Type de taux (3)	Contrat renégoci Index (4)	É Taux act.	Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié	Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Intérêts	Capital
Total												0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

⁽²⁾ Taux à la date de renégociation.

⁽³⁾ Indiquer: F: fixe; V: variable simple; C: complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

⁽⁴⁾ Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

⁽⁵⁾ Nominal à la date de renégociation.

⁽⁶⁾ Faire figurer 2 lettres: - Pour le profil d'amortissement, indiquer: C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres.

⁻ Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE	
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	A2.8

A2.8 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION	Dette en capital à	Dette en capital au	Annuité payée au	Dont		
PAR PRÊTEUR	l'origine (2)	31/12 de l'exercice	cours de l'exercice	Intérêts (3)	Capital	
TOTAL.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Auprès des organismes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Auprès des organismes de droit public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<u>Dette provenant d'émissions obligataires</u> (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

⁽¹⁾ Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

⁽²⁾ La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

⁽³⁾ Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

	CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE							
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà d CGCT) : 0.00 €	30/04/2014							
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)						
L	Logiciels	2	30/04/2014					
L	Matériel de bureau électrique ou électronique	5	30/04/2014					
L	véhicules	6	30/04/2014					
L	Mobilier	10	30/04/2014					
L	Bâtiments légers et équipements	10	30/04/2014					
L	réseaux d'assainissement	40	30/04/2014					
L	subvention 2010 construction centre de secours	15	30/04/2014					
L	participation 2010 travaux SIAEP	15	30/04/2014					

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
	SES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES ES =A + B	145 660,00	145 659,50
16 Empr	unts et dettes assimilées (A)	145 660,00	145 659,50
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	145 660,00	145 659,50
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépense	es et transferts à déduire des ressources propres (B)	0,00	0,00
10	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	145 659,50	179 534,25	0,00	325 193,75

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

A = (4)		Crédits de l'exercice	Réalisations
Art. (1)	Libellé (1)	(BP + BS + DM + RAR N-1)	Realisations
RECETTE	S (RESSOURCES PROPRES) = a + b	321 707,46	III 156 379,20
Ressource	es propres externes de l'année (a)	36 500,00	39 112,80
10222	FCTVA	36 500,00	39 112,80
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées		
27	Autres immobilisations financières		
Ressource	es propres internes de l'année (b) (2)	285 207,46	117 266,40
15	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées		
27	Autres immobilisations financières		
28	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	216,00	216,00
2804172	Autres EPL : Bâtiments, installations	12 753,00	12 753,00
280422	Privé : Bâtiments, installations	2 347,00	2 347,00
2804412	Sub nat org pub - Bâtiments, installat°	101 324,00	101 324,00
28051	Concessions et droits similaires	626,40	626,40
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
<i>4</i> 81	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	167 941,06	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	156 379,20	166 226,02	110 164,17	0,00	432 769,39

	N	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	325 193,75
Ressources propres disponibles	IV	432 769,39
Solde	V = IV - II (3)	107 575,64

⁽¹⁾ Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

⁽²⁾ Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

⁽³⁾ Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN-ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	B1.1

B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		nobilisation et profil amortissement Objet de		ganisme êteur ou Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée rési-	Périodi- cité des rem- bour-	des Taux initial m-		Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie de d'emprunt po	Indices ou devises pouvant	levises l'ex	ntie au cours de tercice	
	Année	Profil		chef de file			duelle	sements (2)	Taux (3)	Index (4)	Taux actua- riel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux	(7)	modifier l'emprunt	En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					2 779 943,00	403 862,39											0,00	23 110,29
	1996	С	1995-0002 ancien hospice réhabilita	Caisse depôts et consignations	2 460 700,00	193 522,17	9,00	А	R		5,800	R		5,800	A-1		0,00	14 008,13
Société Coopérat.de Production	2002	С	Rte des Granges COPROD	CDC	319 243,00	210 340,22	15,00	А	F		4,200	F		4,200	A-1		0,00	9 102,16
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					4 825 091,00	2 262 501,27											36 219,93	347 241,72
SCEF	1999	С	Cogénération Bois et réseau complém	Entenial	1 524 490,00	222 975,48	1,00	А	F		4,720	F		4,720	A-1		15 433,62	104 008,04
SCEF	2000	С	Cogénération bois et réseau TS	Entenial	700 000,00	359 739,07	5,00	А	F	Sans	5,070	F	Sans	5,070	A-1		20 786,31	50 247,32
SCEF	2003	С	Raccordement Crous	CI2E	50 601,00	0,00	0,00	А	F		4,900	F		0,000	A-1		0,00	0,00
SCEF	2002	С	Conformité amont et acoustique	CI2E	2 550 000,00	1 679 786,72	6,00	А	F		5,450	F		5,450	A-1		0,00	192 986,36
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00											0,00	0,00
TOTAL GENERAL					7 605 034,00	2 666 363,66											36 219,93	370 352,01

⁽¹⁾ Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

⁽²⁾ Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

- (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).
- (5) Taux annuel, tous frais compris.
- (6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.
- (7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
- (8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX	B1.2
GARANTIES D'EMPRUNT	

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Onland do matic de Hentiele L. 2000 4 de 2000	Walas	
Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	vale	ur en euros
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (1)	Α	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	В	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	С	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	0,00

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	1/11	0,00

⁽¹⁾ Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

⁽²⁾ Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

⁽³⁾ Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.3

B1.3 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

Exercice		Montont do	Décimation	Durás		Mor	ntant des redevar	nces restant à co	ourir	
d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de Désignation la redevance du crédit de l'exercice bailleur		du crédit du	N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)
2008	Immobilier : atelier-relais	17 683,48	PIXEL	15	17 683,48	17 683,48	17 683,48	17 683,48	17 683,48	88 417,40

⁽¹⁾ Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

⁽²⁾ Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMI	PLOIS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)			
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services	А	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services	Α	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques	А	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53	Α	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		6,00	1,00	7,00	7,00	0,00	7,00
adjoint administratif	С	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	1,00
adjoint administratif principal 2ème classe	С	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
attaché	Α	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
attaché principal	Α	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
rédacteur	В	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		15,00	3,00	18,00	13,00	4,00	17,00
adjoint technique	С	7,00	3,00	10,00	6,00	4,00	10,00
adjoint technique principal 2ème classe	С	5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00
agent de maîtrise	С	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
technicien principal 1ère classe	В	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	1,00
ATSEM principal 2ème classe	С	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		21,00	5,00	26,00	21,00	4,00	25,00

⁽¹⁾ Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine. (2) Catégories : A, B ou C.

- (3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non comptet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.
- (4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travaillet par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple: un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex: CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES	SECTEUR	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
	(1)	(2)	Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
adjoint technique	С	TECH	347	0,00	3-1	CDD
adjoint technique	С	TECH	347	0,00	3-1	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif

TECH: Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain)

S : Social.

MS: Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP: Sportif. CULT : Culturel

ANIM: Animation.

PM: Police.

OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION: Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle)

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée)

- 3-a°: article 3, 1er alinéa: accroissement temporaire d'activité.
- 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
- : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
- 3-2: vacance temporaire d'un emploi.
- 3-3-1°: absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
- 3-3-2°: emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
- 3-3-3°: emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
- 3-3-4°: emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 3-3-5°: emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 100 habitants et des groupements de communes de moins de 2000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
- de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel
- 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
- 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
- 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
- 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
- A: autres (préciser).
- (5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).
- (6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.
- (7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.
- (8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	
LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	C3.1

C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
PNR Millevaches		cotisation	2 357,00
SDEC de la Creuse		cotisation	200,00
SDIC de la Creuse		cotisation	219,00
Communauté de Communes Creuse		participation service commun	17 318,00
Conseil national des villes et		cotisation	200,00
ANPCEN		cotisation	50,00
Autres organismes de regroupement			
AMAC		cotisation	512,00
Comice agricole		cotisation	859,00
CAUE		cotisation	200,00
Association communes jumelées		cotisation	120,00
Fondation du Patrimoine		cotisation	120,00
CPIE		cotisation	379,00
FACLIM		cotisation	255,00

⁽¹⁾ Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/N-1 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
Taxe d'habitation	2 339 000,00	-19,93	6,20	0,00	145 018,00	0,00
TFPB	1 880 000,00	1,62	14,20	0,00	266 960,00	0,00
TFPNB	17 900,00	-0,93	65,00	0,00	11 635,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	4 236 900,00	-11,54			423 613,00	0,00

IV – ANNEXES			
ARRETE ET SIGNATURES	D2		

Nombre de membres en exercice : 19 Nombre de membres présents : 13 Nombre de suffrages exprimés : 12

VOTES: Pour: 12 Contre: 0 Abstentions: 4

Date de convocation : 05/04/2018

Présenté par (1) maire .

A FELLETIN: MAIRIE, le 13/04/2018

maire

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire.

A FELLETIN: MAIRIE, le 13/04/2018

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par (1) maire , compte tenu de la transmission en préfecture, le 26/04/2018, et de la publication le 26/04/2018

A FELLETIN: MAIRIE, le 26/04/2018

- (1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.
- (2) L'assemblée délibérante étant : les membres du conseil municipal.